



APPEL À PROJETS

**FORMATION ET RENFORCEMENT DE COMPÉTENCES
EN ÉDITION (FORCE)**

Date limite de candidature :
11 juillet 2025

ORGANISATION
INTERNATIONALE DE
la francophonie



1. CONTEXTE

Consacrée par la Charte de la Francophonie, la promotion de la diversité culturelle et linguistique constitue l'un des principes fondamentaux qui inspirent l'action de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) depuis ses origines. Forte de ses 93 Etats et gouvernements membres, repartis sur les cinq continents, la Francophonie incarne une diversité culturelle unique qui constitue un levier essentiel pour le développement des industries culturelles, aujourd'hui parmi les secteurs les plus dynamiques en termes de créations d'emplois. En effet, selon les chiffres de l'UNESCO (2022), elles représentent 3,1 % de la production mondiale et elles génèrent néanmoins deux fois plus d'emplois que les autres secteurs.

Forte de ce constat, l'OIF à travers son projet « Industries culturelles et découvrabilité », met en place différentes actions en collaboration avec les opérateurs culturels et les Etats membres qui visent à :

1. Structurer les industries culturelles en renforçant les capacités de production ;
2. Améliorer l'accès et la diffusion des contenus culturels francophones en favorisant la découvrabilité numérique et physique ;
3. Renforcer la gouvernance de la culture en améliorant le dispositif législatif pour le développement des industries culturelles.

2. PRÉSENTATION « FORMATION ET RENFORCEMENT DE COMPÉTENCES EN ÉDITION - FORCE »

Les présentes lignes directrices définissent les règles de soumission, de sélection et de mise en œuvre des actions menées dans le cadre du projet « Industries culturelles et découvrabilité » à travers l'appel à projets « FORCE – Formation et renforcement de compétences en édition ».

2.1 Objectifs

Afin de structurer les industries culturelles et notamment la filière du livre, l'OIF, à travers sa Direction de la langue française dans la diversité des cultures francophones (DLC), lance un appel à projet qui ambitionne de dynamiser l'ensemble de la chaîne du livre en Francophonie du Sud, en répondant aux défis structurels par des formations adaptées, stratégiques et à forte valeur ajoutée. La montée en compétence des maillons de la chaîne est un levier essentiel pour renforcer et stimuler l'économie du livre et affirmer la vitalité des cultures francophones.

L'appel à projets FORCE vise à :

- **Améliorer la professionnalisation de l'ensemble des maillons du secteur** en proposant des modules pratiques adaptés aux réalités du marché et aux besoins locaux ;
- **Favoriser la maîtrise des enjeux et l'adoption des bonnes pratiques par l'ensemble des maillons en matière droits d'auteur, contractualisation, gestion éditoriale et commerciale ;**
- **Encourager la structuration de réseaux professionnels et favoriser une approche transversale et collaborative** entre les différents métiers de la chaîne du livre ;
- **Encourager l'innovation pédagogique et l'usage du numérique** pour adapter les formations aux contraintes géographiques et technologiques des professionnels ;
- **Stimuler une dynamique de professionnalisation durable**, en facilitant l'autonomisation des bénéficiaires, l'insertion professionnelle des jeunes professionnels et le renforcement des structures du livre dans leur ensemble.

2.2 Critères d'éligibilité

2.2.1 Profil de la structure bénéficiaire

Les entités souhaitant répondre au présent appel doivent répondre aux critères suivants :

1. Être une entité¹ légalement enregistrée et ayant un compte bancaire fonctionnel dans l'un des États et gouvernements membres de l'OIF. La priorité est accordée aux pays francophones du Sud ;
2. Avoir une expérience avérée dans la formation dans les métiers du livre (éditeurs, libraires, traducteurs, etc.) ;
3. Disposer d'un réseau d'experts afin de faciliter le réseautage et les collaborations innovantes interrégionales ;
4. Disposer et maîtriser les outils nécessaires pour un format hybride (présentiel / en ligne) afin de toucher plus de participants ;
5. Disposer des outils techniques nécessaires et adéquats aux objectifs visés par le présent appel (logiciel, matériel, etc), le cas échéant ;
6. Disposer d'un vivier d'experts ayant les connaissances nécessaires pour les aspects juridiques, réglementaires et politiques (le cas échéant) ;
7. Être directement chargé de la préparation et de la gestion de l'action, et non agir en tant qu'intermédiaire ;
8. Disposer d'une certification au niveau national serait un atout.

Ne peuvent participer au présent appel à projets :

- Les entités n'ayant pas respecté leurs engagements envers l'OIF au titre d'un protocole d'accord de subvention précédent ;
- L'entité se trouvant dans une situation, le cas échéant de conflit d'intérêt avec l'OIF, son personnel, ses partenaires techniques et financiers et les membres des commissions de sélection.

La DLC en charge de la mise en œuvre du présent appel se réserve le droit de procéder aux vérifications de la conformité des documents nécessaires lors de l'instruction du dossier.

2.2.2 Projets éligibles

Les formations devront être conçues pour combler les lacunes structurelles de la filière du livre dans les pays du Sud, en s'articulant autour de l'un des axes suivants :

- **Édition, distribution et visibilité des oeuvres**
Cet axe vise à renforcer les compétences dans les maillons stratégiques souvent fragilisés ou peu professionnalisés : l'édition, la diffusion, la distribution et la valorisation des œuvres. L'accent sera mis sur la structuration des marchés, l'innovation, et la découvrabilité des productions locales.
- **Qualités techniques et créatives pour tous les maillons de la chaîne**
Cet axe regroupe les formations liées à la création, la production, et la mise en forme qualitative des contenus. Il s'adresse aux auteurs, éditeurs, graphistes, maquettistes, correcteurs, etc., dans une perspective d'amélioration de la qualité des ouvrages produits dans le Sud.
- **Droits, statut et politiques de structuration du secteur**
Cet axe aborde les aspects juridiques, réglementaires et politiques qui encadrent les métiers du livre. Il vise à mieux protéger les acteurs, à renforcer leurs capacités de négociation et à favoriser une structuration équitable et durable de la filière.

Les projets devront proposer une approche pédagogique innovante et interactive, incluant :

1. À titre d'exemple : les organisations non gouvernementales, les fondations, les associations à but non lucratif, les collectifs d'artistes, les entreprises culturelles.

- Des **formations pratiques et appliquées** avec des études de cas réels.
- Des **modules adaptatifs**, permettant aux participants d'évoluer à leur rythme.
- Des **sessions d'échange et de mentorat** avec des experts du secteur.

2.2.3 Profil des participants à la formation

Les formations cibleront en priorité des participants répondant aux critères suivants :

- Justifier d'au moins deux ans d'expérience dans l'organisation d'événement, la gestion de production éditoriale, la coordination technique,
- Faire preuve d'une réelle motivation pour la structuration d'un projet dans la production éditoriale,
- Disposer d'une bonne connaissance du contexte local et de l'environnement éditorial,
- Esprit de collaboration et de travail en équipe.

2.2.4 Durée de mise en œuvre

Le projet devra être mis en œuvre sur une période minimum de 3 mois et maximum de 6 mois, à compter de la date de signature du protocole d'accord de subvention (PAS).

3. MONTANT DE LA SUBVENTION

Le montant indicatif global mis à disposition au titre du présent appel à projets s'élève à 45 000 euros. L'unité administrative se réserve le droit de ne pas attribuer tous les fonds disponibles. Toute subvention demandée doit être comprise entre **10 000 euros et 30 000 euros**.

La subvention demandée à l'OIF ne devra pas dépasser **80% du coût total du projet**. Le solde (c'est-à-dire, la différence entre le coût total et la subvention de l'OIF) devra être financé par des sources complémentaires prouvées (fonds propres, autres partenaires financiers).

3.1 Coûts éligibles

- Frais de fonctionnement³, n'excédant pas 10% du budget total
- Prestations (artistes, consultants, techniciens)
- Droits artistiques et autorisations administratives
- Prise en charge (déplacement, frais de séjour et visa)
- Coûts logistiques (salle, matériels, traiteur)
- Communication (goodies, réseaux sociaux, vidéo, podcasts)

Coûts non-éligibles et automatiquement rejetés :

- Les achats d'équipements ou de matériel technique de plus 2 500 euros ;
- Les constructions et réhabilitation d'infrastructures ;
- Les pertes de change ;
- Les crédits à des tiers ;
- Le remboursement de dettes.

4. MODALITÉS DE CANDIDATURE

2. Les formations mentionnées constituent des exemples et ne sont pas exhaustives. Toutes les propositions solidement argumentées seront évaluées.

Les demandes doivent être soumises conformément aux instructions figurant dans les présentes lignes directrices et doivent respecter le formulaire à télécharger [ICI](#).

L'entité candidate devra ainsi soumettre :

- Le formulaire de candidature ;
- Le budget et le plan de financement dans le format fourni ;
- La preuve de l'enregistrement de l'entité ;
- Le rapport d'activités des deux dernières éditions ou années ;
- Les CV des formateurs ;
- La présentation exhaustive de la structure de formation (date de création, expérience dans la formation, réussites, partenariats.) ;
- La présentation exhaustive du projet de formation incluant les principaux modules de formation, la méthodologie d'enseignement, d'encadrement et de suivi des bénéficiaires, du matériel pédagogique, les opportunités de collaborations pour les éditeurs ;
- Les lettres d'engagement des partenaires techniques et financiers éventuels (contrat, convention).

Le dossier de candidature sera adressé à la Direction de la langue française dans la diversité des cultures francophones (DLC) à l'adresse suivante : edition@francophonie.org avant le vendredi 11 juillet 2025 à midi (heure de Paris).

Le courrier électronique devra préciser en objet : « Appel à projets FORCE », suivi du titre du projet et du pays concerné.

NB. Veuillez noter que pour des raisons techniques, notre système de messagerie n'accepte pas les messages électroniques dont la taille totale des pièces jointes dépasse 10 Mo (envoi par WeTransfer ou tout autre outil permettant l'envoi de dossiers électroniques lourds à privilégier).

Afin de répondre aux questions sur l'appel à projets « FORCE », **une séance d'information en ligne** sera organisée le jeudi 26 juin 2025 à 15h (heure de Paris 2025). Pour s'inscrire, cliquez [ICI](#).

5. ÉVALUATION ET SÉLECTION

À la clôture du présent appel à projets, le secrétariat de la DLC procèdera à la vérification administrative. Cette phase ne porte que sur la recevabilité des candidatures. Tout dossier incomplet sera automatiquement éliminé.

Les dossiers éligibles seront ensuite soumis à une commission d'évaluation composée de trois (3) professionnels des secteurs concernés, parmi la banque d'experts de l'OIF. Le rôle de la commission de sélection est de donner un avis motivé sur la qualité et les conditions de réalisation du projet. Elle propose le montant du financement accordé par l'OIF.

La commission se réunira en ligne afin d'évaluer les dossiers, sous la supervision de deux (2) représentants de l'OIF.

Après l'évaluation des demandes, qui se fait au moyen des critères énoncés au point 5.2, la commission transmet la liste finale des bénéficiaires à la DLC selon les notes obtenues et en fonction de l'enveloppe allouée au projet.

5.1 Critères d'évaluation

3. Sont considérés comme frais de fonctionnement les dépenses récurrentes (loyer, factures d'électricité/d'eau, frais de connexion à internet, frais bancaires, etc.) ainsi que les dépenses liées au personnel (salaires des chargés de projet, comptables, chargés de suivi-évaluation, etc.).

Critères	Notation
1. Pertinence de la formation 1.1. La formation répond aux objectifs de l'appel à projets « FORCE », du projet « Industries culturelles et découvrabilité » et de l'OIF en général ; 1.2. Elle apporte une valeur ajoutée au paysage culturel national et/ou international ; 1.3. Elle présente un impact et un caractère innovant en matière de formation.	20
2. Conception et faisabilité de la formation 2.1. La formation propose des activités claires et réalisables ; 2.2. L'entité présente une bonne connaissance de l'existant et a bien analysé les risques dans sa mise en œuvre ; 2.3. Le budget présenté est cohérent pour la réalisation du projet ; 2.4. La méthodologie et le format présenté sont cohérents et répondent aux objectifs de la formation ; 2.5. L'entité dispose d'un réseau d'experts afin de faciliter le réseautage et les collaborations innovantes interrégionales ; 2.6. L'entité dispose et maîtrise les outils nécessaires pour un format hybride (présentiel / en ligne) afin de toucher plus de participantes ; 2.7. L'entité dispose des outils techniques nécessaires et adéquats aux objectifs visés par le présent appel (logiciel, matériel, etc) ; 2.8. L'entité dispose d'un vivier d'experts ayant les connaissances nécessaires pour les aspects juridiques, réglementaires et politiques (le cas échéant).	35
3. Capacité administrative et financière de l'entité* 3.1. L'entité dispose des ressources humaines nécessaires pour assurer la mise en œuvre et le suivi administratif et financier de la formation ; 3.2. L'entité dispose d'un fonds propre pour avancer le solde de la dernière tranche.	25
4. Objectifs transversaux et durabilité de la formation 4.1. La formation accorde une place importante aux interventions de professionnelles du secteur et l'accès à un réseau professionnel féminin et à la visibilité des bénéficiaires dans l'environnement professionnel ; 4.2. Un plan d'accompagnement hybride est prévu.	15
5. Bonus 5.1. Une certification au niveau national serait un atout.	05
Total	100

*** Les projets ayant obtenu une note inférieure à 10/25 sur la capacité administrative et financière seront automatiquement éliminés.** Une attention particulière est accordée à la répartition géographique des bénéficiaires et à la parité des genres dans l'équipe pédagogique la programmation.

5.2 Publication des résultats

Une fois la liste des bénéficiaires validée, les résultats (nom, notation et montant alloué) seront publiés sur le site de l'OIF. Aucune possibilité d'appel, la décision est finale.

Des lettres de notification seront envoyées aux dossiers non retenus accompagnés des commentaires de la Commission.

6. CALENDRIER INDICATIF

- Date de lancement de l'appel : **mercredi 11 juin 2025**
- Réunion d'information : **jeudi 26 juin 2025**
- Date limite de soumission : **vendredi 11 juillet 2025**
- Publication des résultats : **lundi 1^{er} septembre 2025**

7. FORMALISATION DE L'ENGAGEMENT

Une lettre de notification sera transmise aux bénéficiaires indiquant le montant et le titre du projet conformément au dossier de candidature, ainsi que les conditions administratives nécessaires à l'établissement d'un protocole d'accord de subvention (PAS).

La DLC se réserve le droit d'annuler la subvention si le bénéficiaire ne répond pas aux critères de solvabilité ou ne fournit pas les documents demandés nécessaires pour l'établissement du protocole. Une fois les documents validés, le bénéficiaire recevra une proposition de protocole d'accord de subvention indiquant l'ensemble des conditions encadrant la subvention ainsi que les modalités financières qui y sont liées.

Modalités de paiement :

- **60 %** à la signature du contrat
- **20 %** après approbation des modules de formations et la liste des bénéficiaires et intervenant(e)s par l'OIF
- **20 %** à la validation du rapport final, financier et technique

Le rapport final devra être soumis dans un délai de 3 mois après la fin de la dernière activité, accompagné des pièces justificatives telles que mentionnées au point 8.2. Dans le cas contraire, la DLC demandera le remboursement de l'avance perçue.

8. OBLIGATIONS DU BÉNÉFICIAIRE

8.1 Visibilité et communication

Le bénéficiaire devra assurer la visibilité du programme conformément au guide de communication fourni par l'OIF, en utilisant les logos de l'OIF avec la mention suivante « Cette activité est soutenue par l'Organisation internationale de la Francophonie dans le cadre du « programme FORCE ».

Le bénéficiaire devra tenir informée la Direction de la Langue française dans la diversité des cultures francophones (DLC) et la Représentation de l'OIF dans sa région de toutes les activités majeures organisées dans le cadre du projet soutenu par le présent appel et faisant l'objet d'une campagne médiatique.

Le bénéficiaire s'engage à fournir au moins 3 images, libre de droit, selon les indications du guide de communication, pouvant être utilisées par la DLC dans le cadre de ses actions.

8.2 Gestion administrative et financière

Les bénéficiaires de la présente subvention devront s'assurer d'une gestion saine selon les dispositions du protocole d'accord de subvention de l'OIF et en particulier celles régissant la gestion financière et administrative.

Les bénéficiaires devront ainsi s'assurer de la conformité des pièces justificatives selon les coûts éligibles décrits ci-dessous :

Coûts éligibles	Pièces justificatives
Rémunération du personnel permanent	Contrat de travail + preuve de paiement (fiche de paie ou facture honoraires) + pièce d'identité
Charges récurrentes	Facture + preuve de paiement <i>Toutes les factures doivent clairement indiquer le nom du bénéficiaire, la date, l'objet de la demande et le coût</i>
Prestation de service technique ou intellectuelle	Contrat de prestation + pièce d'identité + preuve de paiement + livrable (le cas échéant)
Autorisations administratives (municipales, etc.)	Reçu de paiement + document délivré
Frais de déplacement	Facture + billet + preuve de paiement + cartes d'embarquement (pour les déplacements aériens) <i>Toutes les factures relatives à l'achat de billets doivent clairement indiquer le nom du voyageur, la destination, la date et le coût du voyage.</i>
Frais de séjour	Espèces : Reçu/état d'émargement dûment signé par le bénéficiaire Virement bancaire : Preuve du transfert
Frais de Visa	Reçu du paiement du visa, copie du visa reçu ou réponse à la demande (si refusée)
Prestataires de services logistiques	Facture et/ou contrat en vigueur + reçu ou preuve de paiement <i>Toutes les factures relatives doivent clairement indiquer le nom du bénéficiaire, la date, le type de prestation et le coût</i>
Prestation de service de communication	Facture et/ou contrat en vigueur + reçu ou preuve de paiement + bon de livraison + livrables <i>Vidéo et podcast : lien YouTube ou WeTransfer</i> <i>Objets promotionnels : photos</i>

Les pièces justificatives devront être soumises par voie électronique avec le rapport final. Le bénéficiaire s'engage à garder les pièces originales pour une durée de 5 ans et à les tenir à la disposition de l'OIF qui se réserve le droit de demander leur envoi.

Toute manquement aux obligations contractuelles entraînera l'obligation pour le bénéficiaire de restituer les montants non justifiés et son exclusion comme organisme éligible aux financements de l'OIF.

Informations et contact

Pour toute question relative à cet appel à projets, les candidats peuvent contacter l'équipe de la Direction de la langue française dans la diversité des cultures francophones (DLC), en charge de **FORCE** à l'adresse suivante : edition@francophonie.org

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est une institution fondée sur le partage d'une langue, le français, et de valeurs communes. Elle rassemble 93 États et gouvernements.

Le rapport sur la langue française dans le monde, publié en 2022, établit à plus de 321 millions le nombre de locuteurs de français. Présente sur les cinq continents, l'OIF mène des actions politiques et de coopération dans les domaines prioritaires suivants : la langue française et la diversité culturelle et linguistique ; la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ; l'éducation et la formation ; le développement durable et la solidarité. Dans l'ensemble de ses actions, l'OIF accorde une attention particulière aux jeunes et aux femmes, ainsi qu'à l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

La Secrétaire générale conduit l'action politique de la Francophonie, dont elle est la porte-parole et la représentante officielle au niveau international. Louise Mushikiwabo a été élue à ce poste lors du XVII^e Sommet de la Francophonie, en octobre 2018, à Erevan (Arménie). Elle a été reconduite dans ses fonctions lors du XVIII^e Sommet de la Francophonie, en novembre 2022, à Djerba (Tunisie).

56 ÉTATS ET GOUVERNEMENTS MEMBRES

Albanie • Andorre • Arménie • Belgique • Bénin • Bulgarie • Burkina Faso • Burundi • Cabo Verde • Cambodge • Cameroun • Canada • Canada–Nouveau-Brunswick • Canada–Québec • Centrafrique • Chypre • Comores • Congo • Congo (RD) • Côte d'Ivoire • Djibouti • Dominique • Égypte • France • Gabon • Ghana • Grèce • Guinée • Guinée-Bissau • Guinée équatoriale • Haïti • Laos • Liban • Luxembourg • Macédoine du Nord • Madagascar • Mali • Maroc • Maurice • Mauritanie • Moldavie • Monaco • Niger • Roumanie • Rwanda • Sainte-Lucie • Sao Tomé-et-Principe • Sénégal • Seychelles • Suisse • Tchad • Togo • Tunisie • Vanuatu • Vietnam • Wallonie-Bruxelles (Fédération)

5 MEMBRES ASSOCIÉS

Émirats arabes unis • France–Nouvelle-Calédonie • Kosovo • Qatar • Serbie

32 OBSERVATEURS

Angola • Argentine • Autriche • Bosnie-Herzégovine • Canada–Nouvelle-Écosse • Canada–Ontario • Chili • Corée du Sud • Costa Rica • Croatie • Dominicaine (République) • Estonie • France–Polynésie française • Gambie • Géorgie • Hongrie • Irlande • Lettonie • Lituanie • Louisiane • Malte • Mexique • Monténégro • Mozambique • Pologne • Sarre (Land de) • Slovaquie • Slovénie • Tchèque (République) • Thaïlande • Ukraine • Uruguay

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

19-21, avenue Bosquet, 75007 Paris – France
Tél. : +33 (0)1 44 37 33 00

